



**PREFECTURE
DES BOUCHES-DU-RHONE**

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Bureau des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement

PREFECTURE DU VAR

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER

Service de l'Eau et des Milieux
Aquatiques

Dossier suivi par : Mme HERBAUT
☎ 04.91.15.61.60

Dossier suivi par : Mme SAVIGNAC
☎ 04.94.46.91.01

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

**portant modification de l'arrêté fixant la composition de la
Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Arc**

LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU VAR
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 définissant la procédure d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux et ses articles R.212-29 à R.212-34 relatifs à la composition de la commission locale de l'eau,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 2 janvier 2008 portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Arc, modifié les 7 février 2008, 22 août 2008, 14 avril 2009 et 23 juin 2009,

VU l'arrêté inter-préfectoral du 18 mai 2010 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Arc,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Rousset en date du 25 juin 2010 portant désignation d'un nouveau représentant pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Arc,

VU le courrier de l'Union Fédérale des Consommateurs en date du 9 décembre 2010 sollicitant une rectification,

CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre en compte les demandes ci-dessus formulées portant sur le collège des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux et sur le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées,

CONSIDÉRANT qu'il convient dès lors de procéder à la modification de l'arrêté inter préfectoral du 18 mai 2010 susvisé concernant la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Arc,

SUR PROPOSITION des Secrétaires Généraux des Préfectures des Bouches-du-Rhône et du Var,

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Modifications

L'article 1^{er} de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mai susvisé concernant le PREMIER COLLÈGE de la Commission locale de l'eau est ainsi modifié pour le représentant de la commune de Rousset :

« - Monsieur Claude FLAMENT, Adjoint au Maire »

L'article 2 de ce même arrêté inter-préfectoral concernant le DEUXIEME COLLÈGE est ainsi rectifié pour le représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs (U.F.C.) :

« - Madame Charlotte GINATTA »

ARTICLE 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de l'arrêté inter-préfectoral du 18 mai 2010 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Publication et exécution

Les secrétaires généraux des préfectures des Bouches-du-Rhône et du Var sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des Bouches-du-Rhône et du Var et mis en ligne sur leur site Internet.

Une copie du présent arrêté sera adressée à chacun des membres de la commission.

Marseille, le 1 MARS 2011
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Jean-Paul CELET

Toulon, le 14 FEV. 2011
Pour le Préfet et par Délégation
Le Secrétaire Général
Olivier DE MAZIERES